



N° et description	Bénéficiaire
1 Extension du cimetière	Commune
2 Elargissement RD538	Département
3 Elargissement du chemin rural n°28 (Pousta)	Commune
4 Aménagement d'une voie de désenclavement entre Pousta et la RD 142 (quartier Sainte Baudille)	Commune
5 Aménagement du carrefour RD 142 (entrée nord agglomération)	Département
6 Aménagement d'une voie de désenclavement des quartiers ouest entre la RD 142 et le chemin des Boudras	Commune
7 Elargissement du chemin des Boudras	Commune
8 Aménagement du chemin (quartier la Roberte)	Commune
9 Aménagement du carrefour RD 342 (entrée ouest agglomération)	Département
10 Aménagement et traitement espaces publics place Charlemagne	Commune
11 Voie de désenclavement zone AU centre village	Commune
12 Cheminement piétonnier quartier Pousta	Commune
13 Espace de circulation-stationnement et espace vert sur place de l'église	Commune
14 Aménagement espaces de stationnement cimetière	Commune
16 Voie de désenclavement zone AU les Blaches	Commune
17 Cheminement piétonnier, et espaces verts centre bourg	Commune
18 Elargissement route d'Orches	Commune
19 Aménagement espaces verts et plantations aux abords de la RD 142 dans la traversée du village	Commune
20 Aménagement liaison piétonne quartier Bartalène	Commune
22 Jardin public et espace public de sports et loisirs type "city-park"	Commune
23 Aménagement voie verte et espaces publics le long de la RD342	Commune
24 Aménagement carrefour RD 142 / Route de Miéry	Commune
25 Elargissement voie communale quartier Sainte Baudille	Commune
26 Elargissement voie communale Le Lion/Pousta	Commune
27 Elargissement voie communale quartier Pousta/Bartalène	Commune
28 Aménagement liaison piétonne zone UI des Boudras	Commune
29 Espace public et accès 5-2 Aulo	Commune

- UA** Zone urbaine à vocation dominante d'habitat correspondant à la forme Urbaine groupée et dense du centre ancien - Secteur UAa
  - UB** Zone urbaine à caractère moins dense à dominante d'habitat individuel ou collectif, de services et d'activités
  - UC** Zone urbaine périphérique à vocation d'habitat à dominante individuelle
  - UCa** Zone urbaine périphérique
  - UCb** Secteur de la zone UC
  - UCc** Secteur de la zone UC
  - UCd** Secteur de la zone UC relevant de l'équipement non collectif
  - UL** Zone urbaine UL à vocation de loisirs
  - ULa** Secteur de la zone UL réservé à des activités d'accueil et d'hébergement touristique.
  - UI** Zone urbaine à vocation d'activités industrielles, commerciales et artisanales
  - UIS** Zone urbaine réservée à des activités spécifiques de bâtiment et de stockage pour le BTP
  - AU** Zone à urbaniser à long terme
  - AUa** Zone à urbaniser opérationnelle pendant la durée du PLU
  - AUa** Secteurs 1AUa à 3AUa
  - A** Zone agricole
  - Aa** Secteur Aa
  - Servitudes "logement au titre du L.151-15 minimum de 15 % des logements affectés à des logements sociaux en locaux ou en accession.
  - Secteur de la zone agricole A, destinée à accueillir des
- N** Zone naturelle
  - N1** Secteur de la Zone naturelle réservé à des espaces jardins ou potagers.
  - N2** Secteur de la zone Naturelle réservé à des équipements d'accueil du public liés à des activités culturelles ou de loisirs.
  - Ns** Secteur de la zone Naturelle destiné à accueillir des installations et des équipements collectifs nécessaires à la pratique des activités sportives.
  - Ne** Secteur éolienne
  - Nea** Secteur photovoltaïque
  - Secteur carrière
  - Secteur à risques d'inondations
  - Emplacement réservé et n° de repérage
  - Aligement à respecter
  - Espace bois classé
  - Boisement: élément du paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Ensemble bâti à protéger et à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
  - Bâti identifié dans la zone A ou dans la zone N (Article L.151-11 du code de l'urbanisme)
  - Longueur de plateforme et marge de recul de voie
  - Limite d'application de la marge de recul
  - Limite de zone de bruit

maître d'ouvrage  
commune d'UIPE

**PROJET MODIFICATION N°2  
MODIFICATION N°2**

**PIECE 5.1  
REGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE  
Plan n°2 (partie Sud)**

PIECE 5.1

PLU approuvé  
le 31/03/2003

modification n°1:  
le 08/12/2003  
le 15/01/2004

révision simplifiée:  
le 24/10/2005

révision générale N° 1  
projet approuvé par délibération  
du 18 décembre 2006

Modification N° 1  
approuvée  
le 25 Juin 2012

Modification N°2  
approuvée le 13 Avril 2017